Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires « ATEMMH »

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, l'Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires « ATEMMH » déclare avoir reçu, deux virements de l'étranger :

- Un virement le **02 Octobre 2017**, d'un montant de **8605,200 DNT** de la part du laboratoire pharmaceutique « **Swedish Orphan** » et ce à titre de contribution à la réalisation d'un registre national sur les Aminoacidopathies (contribution pour l'année 2017).
- Un virement le 25 Octobre 2017, d'un montant de 3888,810 DNT de la part des laboratoire « Orphan Europe » et ce à titre de complément de subvention pour la réalisation de la 11^{ème} école métabolique qui s'est déroulée le 05-06 mai 2017 à Hammamet.

Pr Ag AZZOUZ Hatem Trésorier de l'ATEMMH

Rabta - TUNIS